

Quiéry-la-Motte, le 16 novembre 2018



Objet : accès aux compteurs

ICF Nord-Est  
31 rue Letienne  
62300 LENS

Monsieur,

j'ai essayé de vous joindre hier par téléphone (téléphone 0321 ... qui nous amène à une plateforme parisienne!). La personne au standard ne connaissait pas bien la région Artois-Douais. Cela peut effectivement se concevoir pour quelqu'un qui n'habite pas la région. Puisque vous êtes responsable du secteur Artois et comme, hier, vous n'étiez pas présent ou pas disponible ou pas disposé, nous sommes donc obligés de vous adresser ce courriel.

Nous voudrions vous soumettre un problème étonnant. Cela concerne le bâtiment C de la résidence du Parc à Billy-Montigny (62).

Nous avons été alertés par le fait suivant : il est impossible pour chaque locataire d'accéder aux compteurs électriques ; ceux-ci sont dans une armoire fermée à clé. L'information a été confirmée par la concierge.

Il est d'ailleurs à supposer que cette situation n'est pas seulement limitée au bâtiment C de la résidence du Parc !

Vous êtes sûrement informé que l'on n'a pas le droit de fermer ce type d'armoire. Vous savez aussi que chaque compteur ne peut être accessible que par la personne concernée.

Cet accès à chaque compteur personnel est obligatoire pour des raisons de sécurité ; et aussi pour permettre de connaître sa consommation personnelle : tout usager a la possibilité d'avoir un visuel sur sa consommation.

Comme ce n'est pas le cas, il est clair que cette pratique constitue une infraction à la loi.

La conséquence est donc que chaque utilisateur n'a pas la possibilité d'utiliser son boîtier -qui lui appartient- comme bon lui semble. Une deuxième conséquence est que n'importe qui peut changer le type de compteur sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'accord de la personne concernée !

Vous comprenez bien que, dans ce cas, Enedis ou son « partenaire Enedis » a tout loisir de changer le compteur actuel pour mettre le compteur Linky. C'est une pose forcée.

En l'occurrence, une personne habitant dans l'immeuble C ne veut pas du compteur Linky. Bien sûr, on lui a dit que c'était obligatoire de changer le compteur ; c'est faux.

Si cette personne est mise devant le fait accompli, vous (c'est-à-dire ICF Nord-Est) serez tenu pour responsable. Et nous en tirerons les conséquences.

Nous tenons à vous rappeler -vous le savez sûrement- que ces compteurs ne sont pas la propriété d'Enedis, ni votre propriété. Ces compteurs sont la propriété de la commune. En l'occurrence, vous savez certainement que la commune de Billy-Montigny a adopté, le 1<sup>er</sup> mars 2017, une délibération refusant le déclassement et l'élimination des compteurs d'électricité existants. Comme cette délibération n'a pas été retoquée par le tribunal administratif, cela signifie qu'elle doit être appliquée.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de

Pour le collectif ACCAD, ...  
<https://collectif-accad.fr>

Pour toute correspondance :  
[contact@listes.collectif-accad.fr](mailto:contact@listes.collectif-accad.fr)

ou